

Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

1. Objectif de la politique

Share and Smile s'engage à rendre ses prestations de formation accessibles à toute personne, et en particulier aux personnes en situation de handicap (PSH) ou ayant des besoins spécifiques.

L'objectif de cette politique est de décrire de manière claire et vérifiable :

- les modalités d'accessibilité mises en œuvre lors de nos formations,
- les conditions d'accès pour les personnes concernées,
- les adaptations possibles en lien avec nos clients lorsque les formations se déroulent dans leurs locaux.

Cette politique est portée à la connaissance du public via notre site internet.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des actions de formation réalisées par Share and Smile :

- Formations réalisées **dans les locaux de nos clients** (intra-entreprise ou intra-organisme) ;

- Formations éventuellement réalisées **à distance** ou en format hybride.

Share and Smile ne dispose pas de locaux recevant du public pour l'animation de formations. L'accessibilité physique des lieux relève donc de la responsabilité du client ; notre rôle est de vérifier, d'anticiper et de coordonner avec le client les conditions d'accessibilité pour chaque session.

3. Principes d'accessibilité

Share and Smile applique les principes suivants :

- **Anticipation des besoins** : prise en compte aussi en amont que possible des situations de handicap ou besoins spécifiques signalés lors de l'inscription.
- **Adaptation raisonnable** : mise en place, avec le client, d'aménagements pédagogiques et organisationnels proportionnés aux besoins identifiés.
- **Confidentialité et respect** : traitement des informations relatives au handicap avec discrétion, dans le respect de la personne concernée.
- **Coopération** : travail en lien avec la personne, le client et, si besoin, des partenaires spécialisés (services RH, référent handicap, structures d'appui).

4. Identification des besoins et préparation des conditions d'accès

Afin de préparer l'accueil de toute personne en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, Share and Smile :

1. **Informe** dans son site internet que les formations sont ouvertes aux PSH et qu'une étude individualisée des besoins est proposée.
2. **Invite les personnes** à signaler leurs besoins spécifiques dès l'inscription (via le client ou directement auprès de notre contact accessibilité).
3. **Analyse la situation** avec la personne et le client (nature du handicap, contraintes éventuelles, modalités préférentielles d'apprentissage, besoins matériels ou organisationnels).
4. **Formalise les aménagements retenus** (si nécessaire) et les partage avec le client et la personne concernée avant le démarrage de la formation.

5. Accessibilité des lieux de formation chez nos clients

Lorsque la formation est organisée dans les locaux du client, Share and Smile :

- **Échange systématiquement avec le client** sur les points suivants :
 - accessibilité du bâtiment (accès PMR, ascenseur, signalétique, cheminement) ;
 - accessibilité de la salle (espaces de circulation, proximité des sanitaires accessibles, éclairage, acoustique) ;
 - accès aux moyens de transport et de stationnement (place réservée, dépose-minute, etc.).
- **Demande au client** de confirmer la conformité des locaux aux exigences légales d'accessibilité et, en cas de difficulté, d'identifier des solutions

alternatives (autre salle, autre site, distanciel, report...).

- **Informe la personne concernée**, avant la formation, des conditions d'accueil qui seront mises en place (ou, le cas échéant, des limites rencontrées et des solutions de contournement possibles).

6. Accessibilité pédagogique, supports et évaluations

Indépendamment des locaux, Share and Smile veille à l'accessibilité pédagogique :

- **Supports de formation :**
 - mise à disposition de supports numériques sur demande,
 - police et mise en page lisibles,
 - possibilité d'impression en gros caractères ou de lecture orale pendant la formation.
- **Animation et organisation :**
 - adaptation du rythme d'animation (temps de pause supplémentaires, reformulation, synthèses régulières),
 - positionnement de la personne dans la salle en fonction de ses besoins (proximité de l'animateur, de l'écran, de la sortie, etc.),
 - recours possible à des outils de facilitation visuelle ou à des solutions techniques simples (sous-titrage automatique, partage d'écran, tableau collaboratif).

- **Évaluation des acquis :**
 - possibilité, selon les cas, d'aménager les modalités d'évaluation (temps supplémentaire, format oral plutôt qu'écrit, accompagnement individuel...),
 - maintien des mêmes objectifs de compétences, avec adaptation des moyens pour y parvenir.

7. Contact accessibilité

Toute personne en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques peut contacter :

- **Référent e accessibilité** **Axel CIPRIAN**
- **Téléphone** : **07 78 26 35 45**
- **Adresse électronique** : Axel@shareandsmile.org

Le référent ou la référente accessibilité est chargé e :

- de recueillir les besoins,
 - de coordonner les échanges avec le client,
 - de proposer les adaptations possibles,
 - de suivre la bonne mise en œuvre des aménagements convenus.
-

8. Limites et amélioration continue

Lorsque les adaptations nécessaires dépassent les possibilités raisonnables d'aménagement (par exemple, impossibilité pour le client de mettre à disposition un lieu accessible), Share and Smile :

- étudie avec la personne et le client des **alternatives** (distanciel, autre site, reprogrammation, solution de formation à distance asynchrone, etc.) ;
- explique les **limites rencontrées** et les raisons des choix retenus.

La présente politique est révisée au minimum tous les **deux ans** ou à chaque évolution significative de la réglementation ou de nos pratiques, afin d'améliorer en continu l'accessibilité de nos prestations.